







L'équipe municipale

vous présente

ses meilleurs voeux

pour l'année 2019!





Sommaire

| I. | DQ M | aire | e t | 1¢ | Consci | 1 K | lunici | pal | : | inj | format | tions | e t | bilan | de 1 | 'ann | ĆС |
|----|------|------|------------|----|--------|-----|--------|-----|---|-----|--------|-------|------------|-------|------|------|----|
| | | | | | | | | | | • | | | | | | | |

| ■ Le mot du Maire | p 4 |
|--|--------|
| ■ Le Conseil Municipal | p 5 |
| Le personnel communal | |
| Rapports des commissions | p 6 |
| Le concours des maisons fleuries | p 14 |
| Les services de la mairie | p 16 |
| Location des salles | p 17 |
| ■ Distillation, pressoir | p 17 |
| Nous rappelons | p 18 |
| | - |
| | |
| | |
| | |
| II. Vivre à Sainte-Marie | |
| | |
| Ordures ménagères, tri des déchets | . p 19 |
| Déchetterie intercommunale de Désandans | . p 21 |
| ■ Investissements 2018 | |
| Appel à la générosité | . p 23 |
| Les aînés | . p 23 |
| Les professionnels | . p 24 |
| Plan du village | . p 26 |
| Etat-Civil | . p 28 |
| ■ Bien vivre à Sainte-Marie | . p 29 |
| Informations des administrations | |
| ■ Relais des assistantes maternelles – RAM | |
| ■ Mes démarches en ligne | _ |
| ■ SIVU de la Chaulière | |
| Activité périscolaire | |
| Les associations | |
| ■ Noël on Andeloysia | - |





Le Mot du Maire

Comme le veut la tradition, je profite de notre revue « L'Echo » de Sainte-Marie pour vous présenter au nom de toute l'équipe municipale et du CCAS mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'année 2018 va entrer dans le passé ; aussi, j'en profite pour faire une rétrospective des évènements qui se sont déroulés durant cette année et aborder avec vous les perspectives pour l'avenir.

Au chapitre des réalisations, en termes d'équipement, on peut citer :

- la reprise de notre éclairage public, avec réduction de la puissance sur 60 lampes passant de 150W à 50W,
- la reprise de la rue de la Poste permettant ainsi le passage du camion de collecte des ordures ménagères,
- le remplacement de la chaine de lavage de la Salle des Associations,
- la poursuite du programme de signalétique des entreprises, commerces et services,
- la réfection de la toiture de l'entrée du cimetière, la réhabilitation des vestiaires du stade et la réfection des courts de tennis.

Le SIVU de la Chaulière a vu en 2018 se réaliser la construction du bâtiment scolaire et périscolaire qui doit se terminer au printemps 2019.

Au niveau des services à la population, je voudrais saluer l'ouverture de la mini-crèche « Nid d'Anges » en août dernier, celle-ci étant financée par une entreprise privée.

Notre intégration à PMA, en janvier 2017, a contribué à la mise en service du « Transport à la demande », qui est effectif depuis le 23 juillet 2018.

Pour l'année 2019, plusieurs sujets devraient aboutir, notamment :

- la fin des travaux de voirie du quartier de la Chaulière, ainsi que l'ouverture de l'école et du périscolaire,
- le programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public.
- la mise en service du réseau Internet HD à compter de février prochain.

Des études, avec des échéances plus lointaines, seront engagées au cours de l'année à venir. On peut citer :

- la réfection du CD 33, côté Présentevillers, en concertation avec les services du Département, de PMA et d'autres,
- la modification et la mise en sécurité de la voie d'accès à la zone d'activité prise en charge par le Département et PMA,
- une étude d'urbanisme relative à l'aménagement du Centre Bourg en phase avec notre PLU.

La commune de Sainte-Marie semble disposer d'un potentiel certain pour l'implantation d'éoliennes. A ce sujet, plusieurs aménageurs ont pris contact avec la Mairie pour aborder le sujet.

Cette démarche que l'on ne peut pas rejeter, fera l'objet au cours de l'année à venir d'un programme de prospection, de concertation, afin d'apporter le maximum d'éléments tangibles au Conseil Municipal pour une prise de décision, d'engagement éventuel, d'études plus approfondies.

Je voudrais remercier et encourager tous les bénévoles qui contribuent au travers de leur engagement dans les associations à la vie de notre village.

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens, au nom de l'ensemble des élus qui m'accompagnent, je vous renouvelle mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de réussite dans vos vies de famille comme dans votre vie professionnelle.

Je vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux, moment de convivialité, qui se tiendra le mercredi 16 janvier à 18h30 à la Salle des Associations.

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (Maire), Denis GROSCLAUDE (1^{er} adjoint), Michel MARTIN (2^{ème} adjoint), Gérald GROSCLAUDE (3^{ème} adjoint).

Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.

Messieurs Frédéric BIRRINGER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD.



(Conseillers ayant démissionnés : Messieurs Georges BOYER et Sébastien VIEILLE)

Le personnel communal

Administratif:

Secrétaires :

Harmony GUIHOT Muriel JOLISSAINT Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique:

Bâtiments / Espaces verts / Voirie:



Jean-Noël BOITEUX Philippe PETITHORY



Rapport des commissions

Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, G. GLAUSER, G. GUERITTOT, S. VALLAT.

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune, (voir page 38).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens devront déposer en Mairie avant fin février 2019 un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de Mairie ou sur le site internet http://www.sainte-marie.fr.

ATTENTION

Tous les dossiers de demande de subvention non effectués sur ce document ne seront pas examinés par la commission.

Pour 2018, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 80 € au Moto Club.
- l'Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie en attente de documents pour décision.

Travaux:

Réfection des 2 courts de tennis avec la participation des communes de Saint-Julien, Echenans et Raynans. Coût total de l'opération (40 722 € HT) subventions à déduire.

Aide sociale

<u>Membres:</u> Ph. RINGENBACH, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT, G. GROSCLAUDE, M. BISSOLI, M. MANOUVRIER, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission. L'assistante sociale de notre secteur est **M**^{me} **Laëtitia WEBANCK**, joignable :

A l'adresse : Antenne DIFS 10 bis, rue du Petit Chênois 25200 MONTBELIARD Au téléphone : 03 81 90 72 00





Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance permettant aux abonnés le maintien à domicile.

Besoin de plus de sécurité, de sérénité ou d'attention ? Le Pack Activ'zen peut être complété par un ensemble d'options et de différents produits additionnels.

En raison du partenariat introduit par convention, les futurs abonnés résidant dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier : soit 15 € pris en charge par la Commune et 16 € offerts par Présence Verte Franche-Comté.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser en Mairie ou au n $^\circ$ indigo suivant : 0 825 004 116

Bois - Agriculture

<u>Membres de la commission :</u> D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, G. GROSCLAUDE.

Bilan provisoire de la forêt en 2018 (arrêté au 12 novembre 2018)

Bois fabriqué:

- 401 stères par les affouagistes,
- 33 stères par le bûcheron, à prendre en forêt,
- 125 stères par le bûcheron, livré chez les habitants.

| | Dépenses HT | Recettes HT |
|--|-------------|--------------------|
| Lots de dépressage | | 40,00 € |
| Façonnage des stères | 4 582,00 € | |
| Livraison des stères | 1 000,00 € | |
| Recettes du bois en stères aux habitants | | 9 774,54 € |
| Abattage des grumes | 3 323,15 € | |
| Débardage des grumes + câblage | 2 434,95 € | |
| Vente des parcelles 31 et 32 sur pied | | 8 242,00 € |
| Vente des grumes | | 18 465,00 € |
| Escompte sur vente de grumes | 164,84 € | |
| Vente des grumes bord RD 33 + chablis | | 9 240,00 € |
| Abattage, débardage grumes bord RD33 | 484 € | |
| Broyage des souches | 2 280,00 € | |
| Cotisations diverses * | 424,09 € | |
| Frais de garderie (reversés à l'ONF) payés en 2018 | 2 621,59 € | |
| Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha | 547,98 € | |
| Programme de travaux ONF 2018 | 14 999,18 € | |
| Excédent de fonctionnement 2017 reporté | | 4 404,60 € |
| Versement du budget forêt au budget commune | 37 809,00 € | |
| TOTAL HT | 70 670,78 € | 50 166,14 € |

^{*}CVO, communes forestières, certification PEFC.

En 2017, l'ONF a mis en vente des éclaircies résineuses. L'exploitation devait se faire en 2018, suivie de son paiement, prévu au budget. Celle-ci a été reportée, suite aux nombreux résineux atteints par les scolytes dans la région qui doivent être récoltés en priorité.

L'affouage 2018/2019

Prix du bois d'affouage pour 2019

- Bois façonné par les affouagistes : 7,50 € le stère,
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 42,30 € TTC le stère,
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 52,50 € TTC le stère.



Emplacement réservé, au titre du b) de

l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération

d'aménagement pour la construction de

logements collectifs (sur une superficie

approchée de 1.5 ha).

Aménagement du territoire

<u>Membres de la commission :</u> G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRRINGER, B. BRESSON.

La commission a instruit au cours de l'année 2018 : 7 certificats d'urbanisme, 4 permis de construire, 18 déclarations préalables de travaux.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5m² ou modifications de votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit, balcon).

Dans la zone de protection des monuments historiques, toute construction quelle que soit sa taille doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Nouveau

Maintenant, vous devez aussi déposer une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture ou d'une haie sur l'ensemble du territoire communal (article R.421-12 du code de l'urbanisme).

Les délais d'instruction

1 mois pour les déclarations préalables, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir, 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les documents d'urbanisme traités par la commune sont transmis pour instruction à PMA pour les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants et non plus à la DDT. (Loi ALUR au 1er juillet 2015).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISMI Limite de zone du PLU Limite de secteurs du PLU Zones urbaines : Zones agricoles: Zone de protection agricole Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat. Secteur de protection agricole non U Equipements Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, constructible socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics. Zones naturelles : **U** Centre Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat. Zone de protection naturelle Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, **U** Activités de services, d'entrepôt. Zones à urbaniser : Autres prescriptions du PLU:

Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)

PLU.

de services, d'entrepôt.

d'aménagement d'ensemble.



AU1

AU₂

AU1 Activités

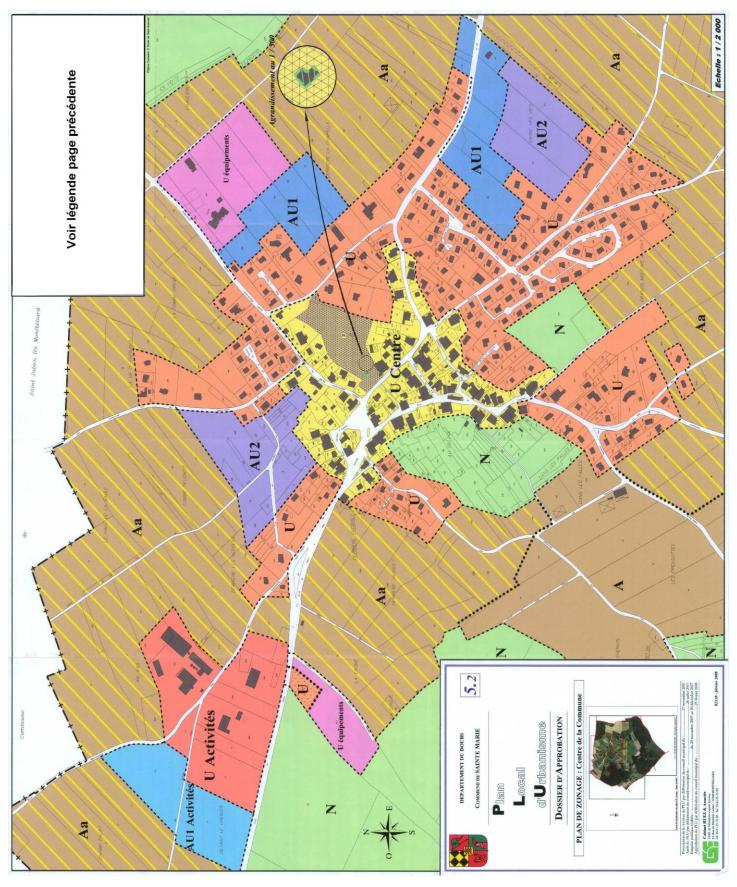
Elément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles,







Voirie – Assainissement

<u>Membres de la commission :</u> M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

Rappel des coûts des énergies sur la commune

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------|----------|----------|----------|
| Eclairage public | 12 754 € | 12 413 € | 12 916 € |
| Electricité bâtiments | 9 321 € | 7 489 € | 7 785 € |
| Eau Bâtiments | 1 640 € | 1 483 € | 1 354 € |
| Fioul Mairie et garages | 5 724 € | 6 434 € | 8 199 € |
| | | | |
| Total: | 29 439 € | 27 819 € | 30 254 € |

Travaux 2018 réalisés

- Mise en place de la signalisation des entreprises et commerces en haut et bas de la rue de Lougres et signalisation village. (2 425 € HT).
- ➤ Réfection partielle de la rue de la Poste avec signalisation pour le passage du camion de ramassage des ordures ménagères. (8 085 € HT).
- ➤ Passage Blow Patcher pour réfection trous sur la voirie. (3 000 € HT).
- ➤ Abaissement de la puissance de 60 points lumineux sur l'éclairage publique (de 150 W à 50 W) économie annuelle envisagée : 63% soit 2 900 €. (8 085 € HT).
- ➤ Echange coffret commande éclairage poste « Sous la côte » (1 095 € HT).
- Achat décors de noël : sapin de LED Place du Temple.

Travaux 2019

- Abaissement de la puissance sur l'éclairage public (de 150 W à 50 W).
- ➤ Signalisation emplacement place pour handicapés salle préau.
- ➤ Signalisation parking salle des fêtes.



Radars pédagogiques

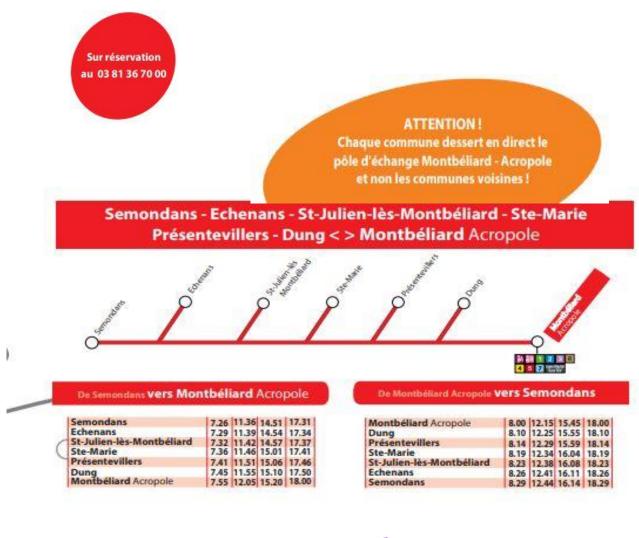
Les relevés des radars pédagogiques sont consultables sur le site de la commune : http://www.sainte-marie.fr / Rubrique « les commissions » / Voirie.





Transport à la demande

Depuis le 23 juillet 2018, la commune est desservie par une ligne de bus pour se rendre à Montbéliard (Acropole), fonctionnant du lundi au samedi de 7 h à 19 h sur simple appel, 2h avant le passage sur notre commune au 03 81 36 70 00. (Voir horaires ci-dessous).





Sécurité:

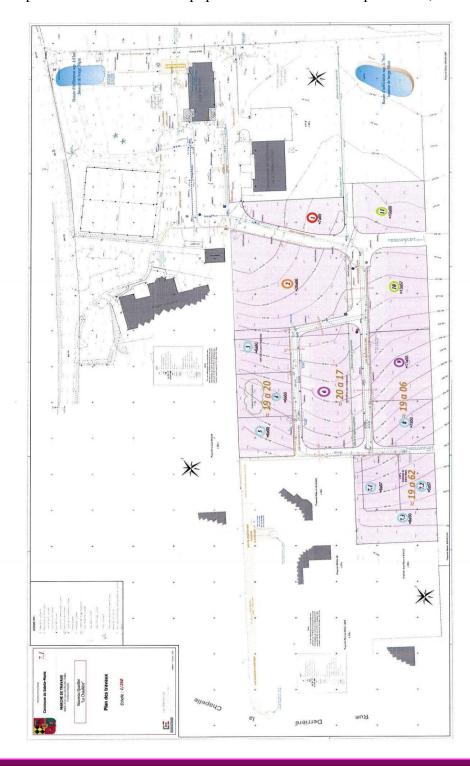
- ➤ Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues, ainsi que le passage des piétons, sans oublier le stationnement sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leur utilisation.
- ➤ Nous vous rappelons que pour toute utilisation temporaire du domaine public (terrain, trottoir, etc.) pour stocker ou entreposer des matériaux (gravas, stères de bois, etc...) une demande d'autorisation doit être faite au secrétariat de Mairie.



Quartier la Chaulière

Les travaux d'aménagement du nouveau quartier de la Chaulière sont terminés, il reste la voirie et l'éclairage public. Pour la partie U habitat, sept maisons sont construites et occupées. Pour les parcelles n° 9 et n° 6, la division parcellaire est en cours, de 5,55 à 7,5 ares, en vue de leur commercialisation.

Pour la partie U équipement, le **Pôle Enfance**, regroupant la maternelle et le périscolaire, est en construction, l'installation du périscolaire est prévue pour les vacances de Pâques et celle de l'école pour la rentrée 2019. Quant à la **micro-crèche** celle-ci a ouvert ses portes en août 2018. Deux parcelles pour accueillir d'autres équipements restent donc disponibles. (Lots 10 et 11).



Bâtiments communaux

<u>Membres de la commission :</u> G. GROSCLAUDE, D. GROSCLAUDE, F. BIRRINGER, G. GLORIOD, O. PARROD.

Salle des Associations

La cuisine de la salle des Associations a été rénovée durant les vacances scolaires. Une nouvelle chaîne de lavage a été installée et des travaux de peinture ont été réalisés et un adoucisseur d'eau a été mis en place.

Installation d'un nouveau logiciel de programmation du chauffage par informatique qui remplace le précédent système fonctionnant par minitel devenu obsolète.

Vestiaires du stade

Les vestiaires ont été rénovés par les bénévoles de l'Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie, la commune ayant financé les fournitures.

Réfection des terrains de tennis

En association avec les communes d'Echenans, Raynans et Saint-Julien, la commune a procédé à la réfection des terrains de tennis en collaboration avec l'Association du Tennis Clubs de Vallée du Rupt.

Environnement - Fleurissement

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, O. PARROD.



Lors de la remise des labels des villes et villages fleuris organisée par la région Bourgogne - Franche-Comté, le 25 octobre 2018, à Besançon, notre commune a maintenu son label « une fleur ». Un bon de 150 € a été offert par la Région.

Nous remercions les bénévoles du village, les membres du conseil municipal des jeunes, les conseillers municipaux et leurs conjoints, les employés municipaux qui ont participé à la plantation et à l'entretien de nos fleurs.

Nous remercions également Pascal qui fait bénévolement plusieurs sculptures réalisées avec sa tronçonneuse (écureuil, cœur et

champignons) que nous avons placées dans différents massifs de fleurs. Il avait déjà donné des sculptures en 2016 et en 2017.

Des piquets peints en forme de crayons de couleur ont été plantés devant l'école ainsi que des sculptures à la tronçonneuse, malheureusement, comme l'année dernière, des vandales les ont arrachés environ 15 jours après leur mise en place.

Ces actions et initiatives de création de décors permettent de rendre notre village plus beau et plus attrayant, en outre, elles sont très bien perçues par les membres

du jury départemental et régional des villages fleuris.

Le nombre de bénévoles participants à la plantation et l'entretien des fleurs intervient également dans la décision du jury.

C'est pourquoi, en 2019, nous ferons appel à votre participation nombreuse pour réaliser les plantations et l'entretien de nos massifs.





Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons le règlement du « CONCOURS DES MAISONS FLEURIES »

<u>Article 1</u> – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 - La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d'inscription à la Mairie.

<u>Article 3</u> – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

<u>Article 4</u> – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

<u>Article 6</u> – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades, 2°) Jardins – Espaces Verts.

<u>Article 7</u> – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l'esthétique de l'ensemble des aménagements,
- l'originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d'intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

<u>Article 11</u> – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend:

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d'horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l'heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2018.

C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le Maire, les Adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.





Un merci spécial aux Serres Olivier DREZET qui ont offert aux lauréats et aux encouragements un bon, en plus des récompenses délivrées par la commune.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.

<u>Jardins – Espaces Verts</u>

1^{er} prix

M. et Mme Georges GLORIOD

Avec un encouragement dans la catégorie Balcons - Façades

 $2^{\hat{e}me}$ prix

M. et Mme Gilbert POUEYMIDANETTE

Avec un encouragement dans la catégorie Balcons – Façades

3^{ème} prix

M. et Mme Didier LARMUSIAUX



Balcons - Façades

1^{er} prix

M. et Mme Bernard LALLOZ

 $2^{\hat{e}^{me}}$ prix

M. et Mme Gilles COURTEAUX

Avec un encouragement dans la catégorie Jardins - Espaces Verts

 3^{eme} prix

M. et Mme Gilbert RAGOT

Nous remercions les membres du jury (lauréats de l'année précédente et membres de la commission fleurissement) qui ont parcouru les rues du village pour noter les maisons et les espaces verts.



Les services de la mairie



2: 03 81 93 41 45

Mail: mairie.saintemarie25@orange.fr

www.sainte-marie.fr

Les permanences

<u>Un Adjoint</u> Mardi de 17h à 18h Monsieur le Maire Jeudi de 16h à 18h Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h à 18h
- ✓ Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Le site internet <u>www.saint-marie.fr</u> et 12 panneaux d'affichage sur la commune sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019

SALLE DU PRÉAU

La salle du préau est réservée <u>uniquement</u> aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à <u>caractère familial.</u>



Réservation en mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros La journée (en semaine) : 40 euros <u>Pièces à fournir :</u> pièce d'identité et attestation d'assurance



SALLE DES ASSOCIATIONS



| | Habitants du village* | Habitants extérieurs |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Banquets (repas, mariage, baptême) | 160 € | 550 € |
| Jour supplémentaire (hors période scolaire) | 70 € | 110€ |
| Apéritif Séminaire | 80 € 70 € | 200 € 150 € |

^{*}Tarif habitants du village : <u>uniquement</u>, en vue <u>d'une fête familiale strictement personnelle</u>, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

| | Associations communales | Associations extérieures | | |
|----------------|----------------------------|--------------------------|--|--|
| Souper dansant | Gratuit après accord du CM | 360 € après accord du CM | | |
| Spectacle | Gratuit après accord du CM | 360 € après accord du CM | | |

Participation électricité

Tarif jour: $0,20 \in / \text{kwh}$ **Tarif nuit:** $0,15 \in / \text{kwh}$

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- <u>un chèque d'avance</u> d'un montant égal à la moitié du coût de la location, Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- un chèque de caution de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du Code Général des Impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Les distillations sont permises, tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Le pressoir reste à la disposition des habitants du village. Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

Tarifs:

Distillation : 15 € la journée Pressoir : 20 € la journée

Nous rappelons



<u>Inscription sur les listes électorales</u>



Changement de domicile



Pièces d'identité



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique. La réforme électorale a assoupli les conditions d'inscription. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription devront être déposées au plus tard le dernier jour du 2^{ème} mois précédent un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au 31 mars 2019

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

Si vous êtes nouveau ou nouvelle résidante à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.

Depuis le mercredi 22 mars 2017, de nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et reste gratuite (sauf cas de perte ou vol comme c'est déjà le cas).

L'usager doit désormais s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité.

En effet, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont instruites selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Le recueil de cette demande de titre s'effectue au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de **collecter les empreintes numérisées du demandeur**.

Avec ces nouvelles dispositions, les habitants du village doivent aller dans l'une des 25 communes équipées (Montbéliard, l'Isle-Sur-Le-Doubs, Valentigney, Audincourt, Etupes ...).

Retrouvez les coordonnées des 25 communes équipées pour le Doubs sur richats.gouv.fr.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site <u>www.service-public.fr</u>. Il faudra ensuite vous rendre dans l'une de ces Mairies pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.



Memo

POMPIERS
SAMU
PERCEPTION
SOUS PREFECTURE
VEOLIA EAU
ECOLE
PÉRISCOLAIRE
CRECHE
GENDARMERIE (Bavans)

Ordures ménagères, tri des déchets



Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu chaque jeudi matin, déposez vos ordures avant <u>5 heures</u>, même les jours fériés, sauf information de la Mairie aux panneaux d'affichage.

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer <u>si celui-ci a été déclaré en Mairie avant l'établissement de la facturation faite par les services de PMA.</u>

Montant de la redevance pour le 1^{er} semestre 2018

| | Foyer avec 1 personne | Foyer avec 2 personnes | Foyer avec 3 personnes | Foyer avec 4 personnes | Résidences secondaires (forfait 2 personnes) |
|---------------|--------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|--|
| Part fixe | 15 € | 15 € | 15 € | 15 € | 15 € |
| Part habitant | 29 € | 58 € | 87 € | 116€ | 58 € |
| TOTAL | 44 € | 73 € | 102 € | 131 € | 73 € |

Tri des déchets

Points R

Deux points R sont à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey et près de la salle des Associations. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.

Les barquettes alimentaires (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2017 :

Flaconnage: 9,153 tonnes,
Verre: 32,624 tonnes,
Carton: 10,716 tonnes,
Papier: 18,985 tonnes.

TOTAL: 71,478 tonnes



Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »

Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupérations sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R.

3 règles d'or et 2 astuces pour un tri facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles, faire barrière à la pollution, tout en réalisant des économies, cela diminue le poids des ordures ménagères dont les coûts de ramassage et traitement sont beaucoup plus élevés.



Dans la benne à cartons, vous pouvez mettre :

- tous les cartons, découpés en plaques ou aplatis,
- les boîtes de gâteaux, de céréales et autres en boîtes en carton, également <u>découpés en plaques ou aplatis.</u>

Dans la benne à papiers, vous y déposez :

- tous les journaux, les revues, publicités débarrassés de leur film plastique.
- les déchets et chutes de papier peint doivent être déposés à la déchetterie.

Dans la benne à plastiques: vous y mettez :

- les bouteilles en plastique d'eau, de liquide vaisselle, de shampoing, de gel douche, d'huile et autres flacons en plastique,
- les briques de lait, de jus de fruits, de soupe,
- les cannettes en aluminium, les bombes aérosol vides,
- les boîtes de conserve, les couvercles métalliques de conserves.



Dans la benne à verre, vous déposerez :



- les bouteilles et canettes en verre,
- les bocaux en verre.

Ne pas y mettre la vaisselle : Porcelaine et faïence qui ne se recyclent pas, ni les couvercles métalliques des bocaux qui peuvent être mis dans la benne à plastiques,



Astuce n°1: Vous pouvez laisser les bouchons des flacons, c'est plus propre dans les bennes.

Astuce n°2: Ne pas y mettre les barquettes alimentaires plastiques ou polystyrène qui doivent être mises dans vos poubelles d'ordures ménagères.

Astuce n°3: Ne pas y mettre les films et les sacs plastiques qui doivent être également mis dans vos poubelles d'ordures ménagères.

Astuce n°4 : Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Astuce n°5 : Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés



Péchetterie intercommunale de Pésandans

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la déchetterie est gérée par le SITEVOM, organisme de gestion de Haute-Saône, PMA, qui a maintenant la compétence, a signé une convention, vous avez donc toujours accès à celle-ci.

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi:

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés).
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac).
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel: Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt... Sont concernés principalement les déchets verts.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

Civisme et logique doivent primer sur facilité! Merci.

Investissements 2018



Achat de matériel

Enrouleur automatique arrosage Nouvelle tondeuse Fauteuils et chaises secrétariat Remplacement armoire du défibrillateur





MONTANT : 2 884,40 €

Voirie

Reprise voirie et panneaux de signalisation rue de la Poste Panneaux de signalisation sur la commune

MONTANT : 14 367,78 €

Cimetière

Réfection de la toiture de l'entrée

MONTANT : 4 110,37 €

Bâtiments

Réfection des courts de tennis Réhabilitation des vestiaires du stade Réfection de la cuisine de la salle des Associations Installation d'une chaîne de lavage salle des Associations Achat de tables pour la salle des Associations



MONTANT : 66 276,17 €

Electrification

Rideaux lumineux pour illumination de noël



MONTANT : 937,39 €

Appel à la générosité

Téléthon 2018

Le samedi 8 décembre 2018, le Téléthon a rapporté la somme de **152,60 €.** Remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2018, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de **3 483,50 €.** Nous remercions les généreux donateurs et les collecteurs.



Bleuets de France



Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2018, à la collecte des Bleuets de France. Le montant collecté est de **71,40** €.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2018.

La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, est de **1 327.90** €, sous la coordination de Madame Martine CHAVEY.



Remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'aux collecteurs, Mesdames et Messieurs, Corinne BAEHR, Françoise MOLBERT, Odile GLORIOD, Raymonde GROSCLAUDE, Martine CHAVEY, Marie Thérèse RINGENBACH, Colette

WIEDERHOLD, Marie-Thérèse GODAT, Christine MARCHAND, Eloïse GROSCLAUDE, Frédérique SAUVAGEOT, Stéphanie GROSCLAUDE, Caroline BOURQUI avec Jessica et Kévin, Catherine et Patrick JULLIEN, Gilbert RAGOT, Alain BOURGEOIS, Jean Pierre CLAUSSE et Sébastien VIEILLE.

Opération entraide

Pour la Vallée du Rupt qui regroupe les 13 villages suivants : Aibre, Allondans, Arcey, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Le Vernoy, Présentevillers, Raynans, Sainte-Marie, Saint-Julien et Semondans, la collecte a rapporté 4 940 € et 678 kg de denrées alimentaires. La somme récoltée à Sainte-Marie s'élève 982 €.

Merci encore aux généreux donateurs et aux valeureux collecteurs qui œuvrent bien souvent sous la pluie (ou la neige)!

La prochaine opération ENTRAIDE aura lieu le samedi 2 février 2019. Les personnes qui veulent donner un peu de leur temps peuvent joindre, Madame Martine CHAVEY, 7 rue derrière la Chapelle au 03 81 93 50 22.

Merci d'avance!

Un grand merci à celles et ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont proposé aux personnes âgées de 69 ans révolus le choix entre un colis soit livré, soit à venir chercher en Mairie ou une invitation au repas qui a eu lieu **le samedi 8 décembre 2018,** à la salle des Associations.

Les professionnels



Artisans

GARAGE POUEYMIDANETTE

Garage auto 5, rue de Désandans

2: 03 81 93 10 62

EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement 1, rue de la Laiterie

2: 06 60 13 98 53

LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie 1, rue de la Laiterie **2**: 06 60 13 98 53



SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie 3, rue de Saint-Julien

?: 06 61 40 87 02

SALON NATHALIE

Coiffure

7, rue de la Laiterie **2**: 03 81 93 12 32



RAIDRON DAMIEN ELECTRICITE

Tous travaux d'électricité 7, rue de Lougres

?: 07 88 34 80 34



COIFFURE A DOMICILE

Nathalie: coiffeuse-styliste-visagiste

2: 06 60 03 24 28



L'INSTANT PRÉSENT

Esthétique - beauté 7 ter, rue de la Laiterie

2: 03 63 38 56 62



MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation **Emmanuel BOITEUX** 3, rue de la Rigole

2: 06 81 54 21 35 / 03 81 90 09 51

PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto 1, Grande Rue

2: 06 65 72 31 47



3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture aménagement de combles 26, rue de Lougres

2: 06 48 30 05 61



Commerçants

EPICERIE DE LA VALLEE DU RUPT

Relais Postal

16. Grande Rue **2**: 03 81 36 59 88





GRANGE ET COUPOLE

1. rue de Saint-Julien **2**: 03 81 32 34 66





Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans : 03 81 93 51 05



SOS CAFÉS

Hervé SILVANT
Distribution Automatique

Gestion – vente – location – dépôt gratuit

20 10 26 11 90

≅: 06 89 26 11 90 soscafe@gmail.com

FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste

Rue de Désandans 20 : 03 81 93 47 97



RIGOULOT SARL

Pompes funèbres – Funérarium 7, rue Derrière la Chapelle

2: 03 81 93 52 78

ELUDINE

Marine MAGNIN Communication et Evénementiel 10, rue de Lougres

©: 06 72 43 12 59 Eludine25@gmail.com



TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans 2 : 03 81 31 12 45



Services

DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN

Médecine - ostéopathie 3, rue Derrière l'Eglise
: 03 81 96 59 33



SOLUTIAService d'aide à la personne 8, Grande Rue

2: 03 63 38 00 06



INFIRMIERES

Marie-Laure CUNIN Vanessa RENAUD 8, Grande Rue

2: 03 81 93 52 59



TAXI DE LA VALLEE DU RUPT Jean-François ROUGIER

Transports privés et malades assis

12, rue de Lougres
2 : 03 81 93 57 82







Plan du village Pièce jointe





Ctat-Civil

Nouveaux arrivés

M. et Mme Frédéric RUEZ 10 rue de la Chaulière 16 rue des Moulins à Vent M. et Mme Julien VALTON

16 Grande Rue **Mme Véronique THIEBAUD**

12 rue de la Chaulière M. et Mme Julien BROCAL **Mme Vanessa DEVOILLE** 6 rue Georges Prudent et M. Arnaud GRANDVOINNET

M. et Mme Gérard DESANGLOIS

18 rue de la Chaulière 6 rue de la Chaulière M. et Mme Yannick RUEZ **Mme Fanny BOITEUX et M. Tristan OSIOWSKY** 8 rue de la Chaulière 16 rue de la Chaulière Mme Michelle RENAUD et M. Laurent DERVAUX

17 Grande Rue Mme Emilie GRILLOT et M. Oilid CHIHI

5 rue des Moulins à Vent **Mme Annie PERREY**



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants!

Naissances

Victor COLLILIEUX né à Trévenans Le 29 septembre 2018 **Olins LAVAINE LAURENT** Le 31 octobre 2018 née à Besançon



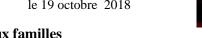
Félicitations aux heureux parents!

Mariages

Madeline GRANDMOUGIN et Julien BROCAL le 22 septembre 2018 à Sainte-Marie

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés!

| Jeanine MOLLE, | 83 ans, | décédée à Trévenans | le 26 février 2018 |
|------------------|---------|-----------------------|----------------------|
| Paul BONGNI, | 77 ans, | décédé à Trévenans | le 8 août 2018 |
| Freddy GEIN, | 70 ans, | décédé à Sainte-Marie | le 11 septembre 2018 |
| Ginette AYMONIN | 74 ans, | décédé à Sainte-Marie | le 4 octobre 2018 |
| Andrée LARMURIER | 87 ans, | décédée à Montbéliard | le 19 octobre 2018 |









Bign vivre à Sainte-Marie

Moi et mes voisins





Mes déchets végétaux

Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30, Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux bruyants, **chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise**, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits**:

Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30, Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée!



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

Ma boîte aux lettres



Mes arbres et mes haies le long de la voie publique

Où la poser?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
- le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
- le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.

Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U. **Dans les virages** : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.



La neige

Moi et mon chien



Mon stationnement

Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la Mairie.

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'envoyeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

LA POSTE

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- o Vos nom, prénom, écrits lisiblement et le numéro de votre rue,
- o Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.

Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.

La Sous-Préfecture

Depuis le 17 octobre 2016, la Sous-Préfecture de Montbéliard a changé d'adresse. Elle vous accueille à l'adresse suivante :

43, avenue du Maréchal Joffre BP 247 25 204 Montbéliard cedex

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré le mardi après-midi au 03 70 07 61 00

Le Relais des Assistantes Maternelles - RAM

Le Relais Petite Enfance s'adresse aux familles en recherche d'un mode de garde et employant une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, et donc à ces professionnels de l'accueil individuel.

Le Relais Petite Enfance a pour missions

- d'informer sur les divers modes de garde,
- de guider la relation employeur salarié,
- de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile,
- enfin d'accompagner la parentalité, d'offrir des temps de socialisation aux tout-petits.

Il intervient sur les communes d'Allondans, Bart, Bavans, Berche, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-sur-le-Doubs, Echenans, Etouvans, Lougres, Issans, Raynans, Saint Julien lès Montbéliard, Sainte Marie, Semondans, Villars-sous-Ecot et Voujeaucourt.

Afin de remplir ses missions le Relais met en place différentes actions.



Les assistantes maternelles peuvent accompagner les enfants à des temps de jeux, à la médiathèque pour l'écoute d'histoires et la découverte des livres, à des ateliers d'arts plastiques, d'éveil musical et psychomoteur. Les parents employeurs d'une assistante maternelle peuvent également y participer.







Ces professionnelles de la petite enfance ont pu suivre cette année des formations comme

- « Eveil de l'enfant » avec la découverte de deux pédagogies qui favorisent le développement de l'autonomie et de l'estime de soi chez l'enfant (Pédagogie PIKLER LOCZY et Pédagogie MONTESSORI),
- « Accompagnement de l'enfant en situation de handicap » avec une attention toute particulière aux enfants DYS (dyslexiques, dyscalculiques...).

Les parents ont obtenu auprès du relais la liste des assistantes maternelles de leur commune afin de trouver une solution d'accueil pour leur enfant. Le relais les a accompagnés dans les démarches administratives avec les informations nécessaires à la rédaction du contrat de travail.

Les familles ont bénéficié d'un accompagnement dans leur rôle de parents grâce à la mise en place de cafés des parents (ils ont abordé les thèmes de « L'incidence de la rupture du couple sur l'enfant » et « Les outils de la communication non-violente », de conférences sur la communication non-violente et sur les écrans.



Le RELAIS PETITE ENFANCE communique avec les assistantes maternelles et les familles par le biais d'un journal d'informations bimestriel mis à disposition dans chaque Mairie.

Pour toute information, le relais est joignable au 06 31 13 22 61 ou encore à rpe@voujeaucourt.fr .

Une permanence est assurée le premier mercredi du mois à Sainte-Marie de 9h à 12h.

PERMANENCES

Mardi

- de 9 h à 11h à **Bavans**, 4 rue de l'étoile,
- de 13 h 30 à 17 h à **Voujeaucourt**, Mairie,

Mercredi de 9 h à 12 h

- 1^{er} mercredi du mois à **Sainte Marie**, Mairie,
- les autres mercredis à Voujeaucourt, Mairie.

Jeudi de 14 h à 16 h

- 1^{er} jeudi du mois à Colombier-Fontaine, Mairie,
- les autres jeudis à Voujeaucourt, mairie,

Vendredi de 13 h 30 à 16 h à Voujeaucourt, Mairie.

Prise de rendez-vous possible en dehors de ces horaires. Accueil téléphonique, les lundis de 14 h à 16 h.



Mes démarches en ligne

La carte grise, le permis de conduire à portée de clic!!

Du nouveau dans vos démarches, vous pouvez désormais effectuer vos demandes liées au certificat d'immatriculation et au permis de conduire sans vous rendre au guichet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Pour se faire vous devez vous rendre sur :



https://permisdeconduire.ants.gouv.fr



https://immatriculation.ants.gouv.fr



Vous pouvez trouver le détail des étapes sur notre site internet <u>www.sainte-marie.fr</u> dans l'encadré « sites amis ».



SIVU de la Chaulière

Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2018-2019) :

| Ecole | Ste- | Ste- | Ste- | Ste- | Ste- | Ste- | Raynans | |
|-----------|---------|--------|---------|-----------|------------|---------|---------|-----|
| | Marie | Marie | Marie | Marie | Marie | Marie | | |
| | PS-MS | MS-GS | CP | CP-CE1 | CE2 | CM1 | CM1-CM2 | |
| | Mme | Mme | Mme | Mme | Mme | M. | Mme | |
| | COUSIN | HERARD | JACQUES | DESFOSSEZ | ROSSIGNEUX | PASTEUR | RAFFIN | |
| Effectifs | 12 + 15 | 4+ 23 | 24 | 4 + 23 | 17 | 25 | 4 + 19 | |
| Total par | 27 | 27 | 24 | 27 | 17 | 25 | 23 | |
| classe | 21 | 21 | 24 | 21 | 17 | 20 | 23 | |
| Total | | | | | | | | 170 |
| école | | | | | | | | 170 |

Répartition par niveau et par village :

| | PS-MS | MS-GS | CP | CP-CE1 | CE2 | CM1 | CM1- | TOTAL |
|-----------|--------|--------|---------|-----------|------------|---------|--------|-------|
| | Mme | Mme | Mme | Mme | Mme | M. | CM2 | |
| | COUSIN | HERARD | JACQUES | DESFOSSEZ | ROSSIGNEUX | PASTEUR | Mme | |
| | | | | | | | RAFFIN | |
| Echenans | 4 | 3 | 3 | 2 | 4 | 3 | 1 | 20 |
| Issans | 0 | 2 | 2 | 4 | 1 | 2 | 0 | 11 |
| Raynans | 12 | 3 | 9 | 4 | 4 | 2 | 8 | 42 |
| Semondans | 1 | 3 | 1 | 2 | 2 | 5 | 4 | 18 |
| St-Julien | 0 | 2 | 0 | 3 | 1 | 2 | 3 | 11 |
| Ste-Marie | 6 | 12 | 9 | 11 | 5 | 9 | 6 | 58 |
| Autres | 4 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 10 |

Les horaires:

Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

L'aide personnalisée se fait le jeudi et le vendredi de 8h – 8h30.



L'après-midi:

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 à 16h30.

Vacances scolaires 2018-2019

Noël: du vendredi 21 décembre 2018 (soir) au dimanche 6 janvier 2019. <u>Hiver:</u> du vendredi 15 février 2019 (soir) au dimanche 24 février 2019. <u>Printemps:</u> du vendredi 12 avril 2019 (soir) au dimanche 28 avril 2019. <u>Été:</u> à partir du samedi 6 juillet 2019.





le 7 décembre 2017

Spectacle de Noël

En 2017, le Père-Noël a apporté aux enfants du SIVU, un cornet de friandises et ils ont tous pu assister au spectacle de Jacques BOILLEY.



le 1er mars 2018

<u>Le Carnaval</u>

Tous les enfants du RPI se sont déguisés pour venir à l'école.

De délicieux beignets ont été offerts à tous les enfants. Merci aux mamans !!



le 23 avril 2018

Spectacle « Planète Mômes »

Les élèves de PS, MS, GS et CP ont assisté à un spectacle interactif « Planète Mômes » sur la découverte des 5 sens

Prévention routière

La prévention routière dans les rues du village de Raynans. Quelques parents sécurisaient le parcours et la matinée s'est bien passée. Un élève a été sélectionné pour participer à la semi-finale à Montbéliard.





Initiation aux instruments à cordes par les professeurs du Conservatoire pour les toutes les classes du SIVU.

du 23 au 27 avril 2018

A la découverte de la Bresse

Les élèves de CM1-CM2 de Raynans sont partis en classe découverte à la Bresse du 23 au 27 avril 2018. Le thème retenu était "une semaine multisports" avec au programme escalade, VTT, randonnée, piscine...





les 14, 15, 21 et 22 juin 2018

Sorties « nature » aux étangs

Les élèves de CE2-CM1 sont allés aux étangs des Princes, durant 4 demi-journées à la découverte de la faune et de la flore.

Initiation à la danse contemporaine

Les élèves de Raynans ont également participé à un projet transfrontalier (Franco Suisse) de danse contemporaine. Une danseuse de Strasbourg est intervenue dans la classe pour une vingtaine d'heures et les enfants se sont produits à plusieurs occasions, notamment au centre national chorégraphique de Belfort et à la Médiathèque de Montbéliard le jour de l'inauguration d'une exposition concernant "le livre élu".



du 27 au 29 juin 2018

Classes vertes à la Bresse

Tous les élèves de l'école de Sainte-Marie sont partis en déplacement à la Bresse pour un séjour multisports, au programme : randonnée, escalade et VTT.



le 30 juin 2018



Fête de l'école et kermesse

Spectacle de chants et jeux

L'après-midi, toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'Association le Cercle des Petits Princes.

Noël de l'école

Le Père-Noël, lui est passé à l'école le jeudi 20 décembre 2018 pour offrir à chaque élève un livre et un sachet de friandises.





Activité périscolaire

www.leolagrange-sainte-marie.org

Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec la Directrice, Mme ASSELIN Sylvie, en la contactant au <u>03 81 30 08 48 / 06 30 79 59 76</u> ou par mail : sylvie.asselin@leolagrange.org.

Les inscriptions se font au plus tard le mardi, pour la semaine suivante.

L'inscription de l'enfant prend effet dès le retour du dossier d'inscription complet, la fiche sanitaire est indispensable.

Horaires du Périscolaire :

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

- Le matin de 7h30 à 8h30.
- Le midi de 11h30 à 13h30.
- Le soir de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

Les Tarifs:

Les tarifs appliqués par l'accueil périscolaire sont en fonction du Quotient Familial (QF). Ils sont désormais les suivants :

| Quotient Familial (QF) | Tarif / heure | <u>Tarif midi</u> |
|------------------------|---------------|-------------------|
| De 0 à 750 | 1,80 euros | 7,43 euros |
| De 751 à 1000 | 2,10 euros | 8,03 euros |
| De 1001 à 2000 | 2,40 euros | 8,63 euros |
| De 2001 à 9999 | 2,50 euros | 8,83 euros |

Les modalités de règlement peuvent se faire par chèque, cesu, espèce mais également par virement (en faire la demande au périscolaire auprès de la Directrice).

La Restauration:

Les repas sont livrés en liaison froide par Château d'Uzel de l'Adapei.

Le repas se fait en un seul service, les enfants mangent donc tous ensemble, cela permet aux frères et sœurs de se retrouver le temps du midi et de responsabiliser les plus grands lorsqu'il y a des plus petits à leurs tables.





Rythmes scolaires:

Suite à l'arrêt des rythmes scolaires, notre équipe a dû revoir l'organisation des différents temps d'accueil.

Les animateurs ont vu leurs heures perdues retrouvées le mercredi sur d'autre site.

Les animateurs ont su proposer de nouvelles idées pour compenser. Nous regrettons cependant que cela ait privé les enfants de s'initier à des activités sportives (intervention de Mr Léon Koffi du tennis club plus qu'une fois par semaine), créatives et culturelles.

Les temps d'activités périscolaires :

Combien de temps :

La demi-heure est conseillée. En dessous, l'organisation ne permet pas un réel temps d'activité. Au-dessus, il faut veiller à la fatigue de l'enfant et à ce que le temps d'activité soit bien le temps d'action de l'enfant.

Où:

La prise en charge se fait à l'école par l'équipe d'animation, ensuite les enfants descendent dans le bâtiment du périscolaire. Les parents peuvent venir récupérer les enfants à partir de 17h30 pour la première heure puis des départs échelonnés de 17h30 à 18h30.

Quels contenus:

Des temps d'activités motrices et sportives, sans être des situations d'apprentissage, forcément différents de ceux de la classe mais complémentaires.

Il y a également des temps de jeux de société, jeux extérieurs, de lecture libre, d'arts plastiques, de jardinage et de chants.

Les règles de vie interne sont établies avec les enfants, ils sont acteurs de l'accueil, ils participent aux choix des activités, à la vie quotidienne....





Joyeuses Fêtes!







SAINTE-MARIE







SES ASSOCIATIONS







Janvier

16 janvier:

Vœux du Maire

19 janvier:

Assemblée Générale Moto-Club

26 janvier:

Repas Ecole de musique Prélude

Février

2 février:

Souper dansant foot

8 et 9 février :

Assemblée Générale et Repas dansant Comité des fêtes

Mars

16 et 17 mars:

Spectacles de magie Le cercle des petits princes

23 mars :

Repas Tennis Club de la Vallée du Rupt

30 ou 31 mars : Vélo club

Avril

14 avril:

Moto-Cross

Mai

12 mai:

Repas Paroisse Protestante

Goûter des aînés

Juin

29 juin :

Fête et kermesse de l'école

Juillet

20 juillet:

Repas dansant association les Cavalotes

Août

Septembre

15 septembre:

Fête du village

Octobre

Novembre

Décembre

Téléthon

8 ou 14 décembre :

Repas des aînés



Les associations communales

| ASSOCIATION DE CHASSE | M. Jean-Noël BOITEUX | 2 rue de Montenois | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
|--|---|--|-----------------------------|--|--|--|
| Le Cercle des Petits Princes | Mme Vanessa MONGE | 33 bis Grande Rue | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS STE-MARIE | M. Guy MONNIER | 1 rue Derrière l'Eglise | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| ATELIER PEINTURE | Mme Colette WIEDERHOLD | 8 rue Derrière la Chapelle | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| CLUB THÉÂTRE | Mme Elisabeth PARROD | 4 bis rue de Bavans | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| COMITÉ DES FÊTES | M. Jean-Claude GEORGE | 1 rue de Bavans | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| ENTRAIDE COMMUNALE | M. Gérald GROSCLAUDE | 12 ter rue de Bavans | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| LES CAVALOTES | Mme Marine MAGNIN | 10 rue de Lougres | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| LES VOITURES FOLLES | Mme Sophie LAURENT | 1 rue de Laiterie | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| MOTO-CLUB | M. Claude ETHALON | 8 Grande Rue | 70290 PLANCHER LES MINES | | | |
| SAINTE-MARIE PATCH | Mme Mireille BOLMONT | 28 rue de Lougres | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT | M. Christian GUERITTOT | 22 Grande Rue | 25113 SAINTE-MARIE | | | |
| Associations cultuelles | | | | | | |
| PAROISSE PROSTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT | Mme Corinne SCHEELE | 1 rue du 152ème RI | 25420 VOUJEAUCOURT | | | |
| PAROISSE CATHOLIQUE | M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT | 18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge | 25113 SAINTE-MARIE | | | |



Sainte-Marie Patch



Notre Club créé en 1998, suite à un stage d'initiation est encore bien actif pour ses 20 ans, et la plupart des adhérentes sont encore parmi nous, c'est formidable... Nous nous sommes retrouvées fin septembre toujours avec la même passion et surtout toujours dans la joie et la bonne humeur, tous les mercredis semaines paires.

Cette année, nous avons réalisé de nombreux sacs et pochettes tressés, très élaborés, en plus d'ouvrages traditionnels comme des coussins, couvertures pour enfants, etc...

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de nouvelles adhérentes, mais il y a encore de la place, car malheureusement nous prenons toutes de l'âge... et avec les difficultés que cela implique....pourtant le groupe reste solidaire et l'amitié en est le ciment.

L'ambiance est chaleureuse, les échanges nombreux et les envies des unes et des autres, nous encouragent à continuer pour le plaisir de toutes...

Remerciements à la municipalité qui nous permet de réaliser notre passion et de pouvoir la faire partager.

Les adhérentes de notre Club et moi-même vous présentons nos sincères vœux de santé et bonheur. A l'année prochaine...

La Présidente, Mireille BOLMONT

Les voitures folles



Après 2 rallyes en début de saison : celui de la Ronde du Jura et celui du pays de Montbéliard, l'association les Voitures Folles s'est mise en stand-by pour la saison 2018 par sa pilote Sophie LAURENT pour préparer l'arrivée d'un heureux événement. Cependant la place de pilote n'est pas restée vide bien longtemps, Hervé BARBET copilote de l'équipage s'est prêté au jeu de pilote pour plusieurs épreuves du secteur : *Slalom du pays de Montbéliard *Course de côte de Colombier Fontaine *Rallye du sel *Rallye de Séquanie *Rallye de l'Ognon.

La saison 2019 s'annonce prometteuse.

Atelier Peinture



Notre club perdure depuis de nombreuses années. Le nombre de participants, très modeste, se maintient au fil du temps, sans pour autant prendre d'ampleur.

Comme les années précédentes, quleques unes d'entre nous complètent ce loisir par une formation auprès de Mme HEIDET « La fontaine aux couleurs » à COLOMBIER-FONTAINE, artiste peintre reconnue. La participation à son exposition durant 3 semaines a été reconduite.

Les personnes intéressées par ce loisir peuvent venir nous rejoindre chaque mardi de 14h à 17h à la salle du préau.

Cette année, notre club a réalisé une nouvelle fois un marché de Noël à la salle des associations les 24 et 25 novembre 2018. Nos œuvres ont été exposées et de nombreux exposants étaient présents.

Nous remercions la municipalité qui nous permet de participer ainsi à la vie de notre village.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !!



Tennis Club de la Vallée du Rupt

Le club de tennis de la Vallée du Rupt a vu, comme l'ensemble des clubs de tennis au niveau national, une baisse de ses effectifs pour la saison 2017/2018 (de 108 à 97 licenciés).

Malgré tous nos efforts cette baisse paraît difficile à contenir face à l'offre grandissante de nouveaux sports, en particuliers pour les jeunes (skate, roller, bmx....).

Nous maintenons toutefois nos diverses activités :

- initiation et découverte du tennis et mini-tennis au périscolaire (24 enfants),
- cours de tennis les mercredis matin, après-midi et samedis matin (27 enfants),
- activités physiques au périscolaire pour la commune de Dasles (30 enfants),
- cours de gymnastique les jeudis soir (16 personnes),
- mini-tennis pour le club de l'Isle sur le Doubs,
- divers stages et plateaux sportifs pendant les vacances scolaires,
- tir à l'arc pendant les vacances au camping de Bois la Dame.

Les entraînements pour les licenciés débutants et compétiteurs se sont déroulés, cette année, les lundis soir, vendredis soir et samedis après-midi, toujours dans les salles de l'ASCAP et l'IUT de Montbéliard.

Suite aux montées en divisions supérieures de certaines équipes, l'année dernière, les résultats sportifs sont mitigés mais restent conformes à nos possibilités et nos effectifs.

Devant le manque de joueuses féminines, une action devra être engagée au printemps 2019 afin de pérenniser nos équipes.

Compte tenu de la réfection des cours, nous avons cumulé cette année nos deux tournois de doubles, simples et mixtes, sur la période du 8 au 23 septembre, qui ont connu encore un gros succès avec 53 équipes engagées.

La météo clémente et la bonne convivialité qui entourent ces tournois nous ont amené de nombreux spectateurs en soirée et le week-end.

Les finales qui ont eu lieu le 23 octobre ont été, pour nous, l'occasion d'inaugurer nos nouveaux courts.

En effet, ceux-ci datant de 1984, n'avaient subi jusqu'à ce jour qu'une réfection partielle en 2011.

Cette inauguration a eu lieu en présence d'élus locaux (Collectivité, Mairies...) et des représentants du tennis de la ligue de Bourgogne Franche Comté et d'un large public.

Ces personnes en ont profité pour remettre les divers prix aux gagnants et finalistes.

Cette journée a été clôturée par le traditionnel buffet préparé par les bénévoles et l'apéritif offert par la Mairie de Sainte-Marie.

Nous espérons que ces équipements neufs nous permettrons de regagner des licenciés compétiteurs, mais aussi en tennis loisir, car là aussi nous devons mieux faire.

Nos joueuses et joueurs se tiennent à la disposition des personnes désireuses de se lancer dans la pratique de ce sport.



Le comité ainsi que tous les bénévoles, et des nouveaux seraient les bienvenus, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.



Le Cercle des Petits Princes

Au programme cette année!

- Vente saucisses fromage, chocolats...
- Spectacle Magie
- Vide grenier
- Kermesse fin d'année
-
- (Liste non définitive- dates à valider)



Comme chaque année, nous avons organisé l'année dernière diverses ventes et manifestations, qui ont rencontrées un vif succès!

(Ventes saucisses/fromage, tabliers, Magicien, Kermesse...)







Les bénéfices de ces diverses actions, nous permettent de soutenir le corps enseignant dans leurs projets pédagogiques, sorties scolaires, classes vertes....







Envie de vous investir pour vos enfants et rejoindre une équipe ouverte, dynamique et conviviale ? L'association a besoin de votre soutien, mais aussi de vos suggestions, idées, coups de mains L'adhésion vous permet d'être informé de toutes les réunions (environ 1 par mois), activités, et bilans de l'association ...

Vous n'avez pas d'enfant à l'école... et vous souhaitez être informé de nos diverses ventes et actions?

Vous pouvez nous contacter par mail et nous vous informerons tout au long de l'année des différents évènements!

lecercledespetitsprinces@gmail.com





Moto Club



Adresse postale: 39, grande rue - 25550 Laire

Circuit : Route de Montenois à Sainte-Marie (Doubs)

Code APE 926C - NAF 9312Z

SIRET: 447901836 00018 Club FFM: 0820

Agrément Jeunesse et Sport 258600 E.Mail : <u>claude.ethalon@libertysurf.fr</u> Site: <u>http://mc.sainte.marie.free.fr</u> Tél : 06 17 46 85 02 / 03 84 23 61 46



Le motocross que nous organisons habituellement à la mi-avril aura été une réussite totale sur le plan sportif où nous enregistrons toujours un grand nombre de pilotes. Toutes les catégories étaient complètes. Les spectateurs étaient au rendez-vous de cette édition 2018 qui figurera dans les meilleures années que nous ayons connues. Il faut dire que la météo était au rendez-vous, même si pour une fois, on aurait aimé avoir un peu de pluie dans les semaines précédentes. Nous avons dû arroser abondamment la piste jusqu'au matin de l'épreuve afin de limiter la poussière car lorsque celle-ci est trop importante, cela représente un danger pour les pilotes. La nouveauté de cette quarante-deuxième

édition était que quatre des catégories sur les six prévues au programme comptaient pour les championnats de Bourgogne Franche-Comté. Depuis le mois de février, la fusion de nos deux régions est devenue une réalité. A la suite de la régionalisation, l'État a imposé la fusion des ligues sportives qui a amené à ce que désormais nous n'ayons plus que des championnats communs, les seuls désormais reconnus par la Fédération.

L'équipe de bénévoles en charge de la formation apporte sa connaissance aux débutants comme aux pilotes qui ont déjà de l'expérience, sous le sigle E.C.C. Ils consacrent trois journées chaque année pour une pratique du motocross en toute sécurité, mais aussi pour améliorer les connaissances sur le plan du pilotage, les réglages, l'entretien et la réparation de la moto. D'autres sujets comme la préparation physique, l'échauffement, l'alimentation et le repos du pilote sont abordés au cours de ces journées. Pour les licenciés au MCSM, elles sont totalement gratuites.

Nos pilotes ont participé à de nombreuses épreuves tout au long de la saison. La finale de nos championnats a eu lieu le 28 octobre dernier sur le magnifique circuit de Geugnon en Saône et Loire. Quant à Loic Sorenzo, il a participé également au Championnat de France dans la catégorie Quad.

Le moto club dispose de plusieurs licenciés officiels, commissaires de piste, commissaires sportifs, commissaires techniques, directeurs de course. Ces officiels qui ont reçu une formation spécifique à leur fonction n'officient pas uniquement dans notre club, mais sur de nombreuses épreuves de la région et même sur le territoire national tout au long de la saison.

Je tiens à remercier les habitants de notre village pour le soutien qu'ils nous apportent. Nous en avons encore eu le témoignage lors de notre visite annuelle pour la vente de notre traditionnel calendrier. J'en profite pour rappeler qu'au travers de ce calendrier nous avons la volonté de garder un lien avec les habitants de Sainte-Marie, une grande majorité d'entre eux ont depuis toujours soutenu le moto-club.

L'entraînement du 8 décembre au profit du Téléthon représente un geste envers tous ceux qui sont touchés par la maladie. Nous souhaitons leur apporter notre soutien à travers cette action. Le moto-club assure cette organisation avec Jean-Paul SAINTCLOUD. Nous prenons en charge tous les frais de cette journée et nous reversons la totalité des bénéfices à l'AFM.

Le nombre de licenciés est en augmentation pour cette année, signe que notre club et notre circuit intéressent toujours beaucoup les pilotes. Nous aimerions que cela se traduise par une présence plus importante dans nos réalisations ce qui est loin d'être le cas.

Le moto club, comme toutes les associations, souffre d'un manque de bénévoles depuis un certain temps. Le nombre de personnes qui s'investissent est trop peu nombreux pour que nous puissions réaliser tous les travaux que nous aurions à faire et toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues.

En cette fin d'année, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et une très bonne année 2019.

Claude Ethalon, Président du MCSM

L'entraide communale



De gauche à droite : JC LUKAS, T. BOISSENIN, M. GROSCLAUDE, JP MONTARLIER, D LOPEZ, JP CHAVEY, G GROSCLAUDE. Absent sur la photo : JC RUEZ.

Le Président et les membres de l'Amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019. Nous vous remercions pour votre accueil lors de la vente du calendrier et pour votre soutien à notre association. Pour tout renseignement, n'hésitez pas de contacter un membre de notre équipe ou la Mairie.

BONNE ANNEE 2019!

Comité des Fêtes



Bonjour à tous,

Tout d'abord un grand merci à tous les bénévoles qui ont fait le succès de notre village en fête, en particulier nos remerciements à l'association Team Meuuh qui nous a permis de renouveler la fréquentation au repas du midi.

Le thème du véhicule d'exception est toujours porteur au Pays de Montbéliard, des pistes d'améliorations restent à concrétiser.

Pour le succès de notre fête, nous constatons une fois de plus que les conditions météorologique ont une grande influence, mais nous ne pouvons oublier le dévouement de tous les participants qui permettent le bon déroulement de cette journée.



Je profite de cette tribune pour vous rappeler deux rendez-vous :

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes le vendredi 8 février 2019 à 20h30, Nous recherchons des candidats au bureau, merci de nous faire parvenir votre candidature.
- Choucroute du Comité des Fêtes le samedi 9 février 2019 à 19h30, Tarif : 8 € par Bénévole, 15 € par personne, 5 € par enfant de 6 à 12 ans. Réservation auprès d'Evelyne ROSAK.

Le bureau et moi-même vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019

Le Président du Comité des fêtes Jean Claude GEORGE



Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie



Siège social : 1 Rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie

Tel: 03.81.93.10.99

E-mail: ste-marie-presentevillers.as@lbfc-foot.fr

Président : Guy MONNIER **Trésorier :** Magalie LOPEZ **Secrétaire :** Gilles PREVOT

Entraîneur du Club : Michel MOUILLET Responsable Equipe A : Michel MOUILLET Responsables Equipe B : David LOPEZ

Responsable Ecole de Football: Christian RUEZ

Responsable Equipe U15: Yannick RUEZ et Hervé BARBET

Responsable Equipe U15 à 8 : Benjamin BOILLON et Alexandre LOPEZ

Responsable Equipe U11: Cynthia LOPEZ

Responsable Equipe U9 : Gilles PREVOT et Mickaël AUVIE **Arbitre :** Akim ABDELHAOUI, Azzedine KHARRATIA

Arbitre assistant: Gilles PREVOT

Madame, Monsieur.

Le Président de L'ASPSM et l'ensemble du comité vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2019. Que cette jeune année vous offre le succès dans tous vos projets,

Que les obstacles rencontrés pendant cette nouvelle année s'effacent,

Que la joie soit au rendez-vous pour ceux que vous aimez,

Tout simplement, nous vous souhaitons une très BELLE ANNÉE 2019

Une nouvelle saison de football a démarré.

A ce jour notre Association compte 97 licenciés répartis de la façon suivante : 46 Seniors et Vétérans,1 U17, 18 U14 – U15,6 U12 – U13, 10 Football animation, 13 Dirigeants et Dirigeantes, 2 Arbitres, 1 Educateurs.















Le Président, Guy MONNIER.

Les Cavalotes



En Octobre dernier naissait l'association « Les Cavalotes » contraction de Cavalière et Copilote. Cette association avait pour but de financer les saisons sportives de Célia MENEGAUX en TREC (équitation) et Marine MAGNIN (moi-même) en rallye. L'objectif 2018 pour Célia était de participer à divers TREC dont une manche du championnat d'Europe, tandis que pour moi, il était question de se qualifier avec mon pilote à la Finale de la Coupe de France des Rallyes à Châlon sur Saône et effectuer mes premiers pas en tant que pilote en slalom, objectifs atteints pour toutes les deux !

Célia a malheureusement dû quitter le navire pour se consacrer pleinement à ses études mais je continue et je continuerai à faire vivre cette association, certainement **sous un nouveau nom**. Cette année, nous avons donc organisé un repas dansant en début d'année ainsi qu'une endurance de karting à Pusey afin de récolter un peu de budget pour la saison 2018. Avec mon pilote, nous rentrons 2^{ème} de notre catégorie sur près de 15 partants, un très beau résultat au vu de la complexité de la compétition! Pour ceux qui veulent me soutenir pour la saison 2019, je vous donne rendez-vous le **samedi 20 juillet** pour mon repas dansant annuel « Barbecue Party » qui se déroulera à la Salle des Associations de Sainte-Marie.

Pour finir, un grand merci aux personnes et aux sponsors qui nous ont soutenues en 2018!



Ecole de musique de la Vallée du Rupt



Ecole de Musique PRELUDE, affiliée à la Fédération Musicale de Franche-Comté et à la Confédération Musicale de France

Formation Musicale (Solfège) en groupe, Cours individuels d'instrument

Créée en 1996, l'école de musique donne ses cours dans des salles prêtées par les communes d'Allondans, Arcey, Desandans, Dung, Montenois ou Sainte-Marie. Sa gestion est réalisée sous mode associatif (loi 1901 à but non lucratif).

Les tarifs mensuels correspondent au suivi de 34 cours par an entre septembre et juin, examens de fin d'année inclus. Les cours de solfège sont facturés 176,80 € annuellement, ceux d'instruments 27,50 € de l'heure pour des cours hebdomadaires de 1/2h, 3/4h ou 1h. L'adhésion à l'association est fixée à 20 € par famille, en sus de ce tarif.

Les instruments enseignés à la rentrée 2018-2019 sont les suivants :

- Batterie,
- Clarinette,
- Flûte Traversière,
- Guitare Classique, électro acoustique,
- Guitare électrique ou basse,
- Piano et Claviers,
- Saxophone.



Pour être admis en classe de 1^{ère} année de formation musicale, un enfant devra être âgé de 7 ans minimum avant la fin de l'année civile en cours ou être en classe de CE1. Des cours d'éveil musical sont accessibles à partir de l'âge de 6 ans.

Ecole de Musique PRELUDE Chez M Michel SEPULCHRE 7 rue du verger 25260 Montenois

Tel: 03 81 93 41 96



Mail:

ecole.musique@prelude-rupt.fr

Site Internet:

www.prelude-rupt.fr



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS / jean-claude.tyrode@orange.fr Tél : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

| Randonneurs de la Vali | e of Rugs | Niveau difficulté | Départ | Animateur |
|------------------------|--|---------------------------------------|--|----------------------------------|
| DATE | LOCALISATION | Durée Distance | Lieu Heure | Nom Tél |
| 6 Janvier | Présentevillers- Sortie en 8 | A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées | Sainte-Marie 8 h 30 Présentevillers 13 h 30 | B. SCHORI 03 81 95 31 60 |
| 20 Janvier | Laire Sortie en 8 | A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées | Sainte-Marie 8 h 30 13 h 30 | D. TISSERAND 03 81 92 33 62 |
| 3 Février | Argiésans Sortie en 8 | A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées | Sainte-Marie 8 h 30 Argiésans 13h 30 | Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20 |
| 17 Février | Sortie en 8 | A 10 km Après-midi | Sainte-Marie 8 h 30 13 h 30 | JC. TYRODE 03 81 96 24 96 |
| Pensez à | vous inscrire pour le 24 février pour la soirée des rand | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | |
| 3 Mars | Médière | A 14 km dénivelé 160 m | Sainte-Marie 8 h 30 | D. TISSERAND 03 81 92 33 62 |
| 9 Mars | SOIREE DES RANDONNEURS salle des fêtes de Raynans Avez-vous pensé à vous inscrire ? | ASoirée | Raynans 20 h 00 | JC. TYRODE 03 81 96 24 96 |
| 17 Mars | Bessoncourt | A 16 km journée | Sainte-Marie 8 h 30 A | JL DIEUDONNE 03 84 29 94 69 |
| 31 Mars | Isle sur le Doubs - Blussans | A 18 km journée | Sainte-Marie 8 h 30 | JL RACINE 03 81 97 86 34 |
| Pensez à | vous inscrire pour le 20 mars pour le repas de la marc | he populaire | | 1 |
| 7 Avril | MARCHE POPULAIRE à RAYNANS | Circuits prévus de 12-18-24 km | A partir de 8h | JC. TYRODE 03 81 96 24 96 |
| 14 Avril | Brevillers, les mines de fer et le dolmen | A 9 km Après-midi | Sainte-Marie 13 h | J. GENITONI |
| 28 Avril | Saint Dizier l'Évêque | B 16 km journée dénivelé 390 m | Sainte-Marie 8 h 30 | G BOUGET 03 81 92 34 83 |
| 8 Mai | Aibre-loisirs | | Se renseigner | Aibre loisirs |
| 12 Mai | Thann | C 20 km journée dénivelé 700 m | Sainte-Marie 8 h 00 | Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20 |
| Pensez à | vous inscrire pour la sortie bus avant le 10 mai pour f | | | |
| 2 Juin | Villers le Lac – Le Pissoux | C 13 km journée dénivelé 780 m | Sainte-Marie 8 h 00 | B. SCHORI 03 81 95 31 60 |
| 16 Juin | Sortie touristique en bus Avez-vous pensé à vous inscrire ? | B 14 km journée dénivelé 350 m | Sainte-Marie 8 h 00 | JC. TYRODE 03 81 96 24 96 |
| 23 Juin | Lutter (Sundgau) | B 17 km journée | Sainte-Marie 8 h 30 | Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20 |
| 7 Juillet | Pont de Roide | B 21 km journée dénivelé 500 m | Sainte-Marie 8 h 30 | B. SCHORI 03 81 95 31 60 |
| 21 Juillet | Faucogney et la Mer | C 16 km journée dénivelé 450 m | Sainte-Marie 8 h 30 | B. SCHORI 03 81 95 31 60 |
| Per | nsez à vous inscrire pour le gîte avant le 20 juillet si po | | | |
| 4 Août | Anjoutey | A 16 km journée | Sainte-Marie 8 h 00 | Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20 |
| 18 Août | Noroy le Bourg | A 17 km journée | Sainte-Marie | D.TISSERAND |
| 1 Septembre | Lac des Perches | dénivelé 280 m B 14 km journée | 8 h 00 Sainte-Marie | 03 81 92 33 62 JL DIEUDONNE |
| 14 et Septembre | WEEK END EN GITE | dénivelé 650 m Se renseigner | 8 h 00 | 03 84 29 94 69 JC. TYRODE |
| 29 Septembre | Avez-vous pensé à vous inscrire ? Vuillafans (vallée de la Loue) | B 16 km journée | Sainte-Marie | 03 81 96 24 96 M. BICHET |
| 6 Octobre | Marche populaire de Mandeure | dénivelé 520 m Plusieurs circuits | 8 h 00 Se renseigner | 03 81 93 41 66 |
| 20 Octobre | Les Gras – Les rochers du Cerf | B 17 km journée | voir la presse locale Sainte-Marie | JC. TYRODE |
| 10 Novembre | Sainte-Marie | dénivelé 620 m A 9 km + 9 km | 8 h 00 Sainte-Marie 8 h 30 | 03 81 96 24 96 M. BICHET |
| | | 2 x 1/2 journées | Sainte-Marie 13 h 30 | 03 81 93 41 66 |
| 22 Novembre | ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau | A 01- 01 | Raynans 20 h 00 | |
| 24 Novembre | Grillades Lieu à définir | A 8 km + 8 km 2 x 1/2 journées | Sainte-Marie 8 h 30 Lieu à définir 13 h 30 | D.TISSERAND 03 81 92 33 62 |
| 8 Décembre | TELETHON le samedi | A 9 km 1/2 journée | Sainte-Marie 8 h 30 | |
| | | | | 4: 200 C |

Les niveaux de difficulté : A : facile B : moyenne C : forte dénivelée—Location de raquettes auprès de J-C TYRODE 2 €/j, caution 15 € ; Location d'abris Bernard SCHORI 20 €/j, caution 200 €

ASSURANCE : en plus de la responsabilité civile, notre contrat comprend la garantie « Individuelle Accident » qui couvre les dommages corporels d'origine accidentelle survenant au cours de nos activités. Toutefois, nous recommandons aux adhérents de prendre une assurance famille couvrant toutes leurs activités.

Nos randonnées sont ouvertes à tous gratuitement adhérents ou non Coisation: 10 €.

Comité: Président Jean-Claude TYRODE, Trésorier Michel BICHET, Secrétaire Marie-Sol TYRODE.

Responsable des sentiers: Evelyne DEVAUX, Michel ANDRÉ, Jacques GÉNITONI, Denis JEANNIN, Bernard SCHORI et Daniel TISSERAND.



Noël Andalou

La couronne Andalouse

Ingrédients : pour 8 personnes

• Pour la brioche: 600 g de farine / 200 ml de lait / 35 g de levure fraîche de boulanger / 125 g de sucre / 100 g de beurre fondu et refroidi / 2 œufs / 8 g de sel / 3 cuillères à café d'eau de fleur d'oranger / le zeste râpé d'un citron et d'une orange bio.



• Pour décorer : fruits confits / zestes d'oranges confits / amandes effilées / perles de sucre / 1 œuf / 2 cuillères à soupe de lait / 1/2 cuillère à café de sucre.

Préparation:

Faites tiédir le lait à 20°, ajoutez-y la levure fraîche émiettée avec 4 cuillères à soupe de farine et 1 cuillère à soupe de sucre. Mélangez bien, couvrez d'un film et laissez reposer 20 min. Pendant ce temps, versez le reste de farine et de sucre dans une grand plat ou sur un plan de travail fariné, formez un puits au centre et ajoutez les œufs, le beurre fondu, l'eau de fleur d'oranger et les zestes d'orange et de citron. Mélangez d'abord du bout des doigts puis pétrissez la pâte, ensuite incorporez petit à petit le mélange lait-levure et pétrissez jusqu'à ce que la pâte soit homogène. Continuez 5 min, au moins, sur le plan de travail fariné. Formez une boule, déposez-la dans un récipient, couvrez-la avec un linge propre et laissez lever au moins 45 min ; elle doit avoir doublé de volume.

Dégazez la pâte et pétrissez-la légèrement sur un plan de travail fariné. Formez une boule, aplatissez-la en un disque épais. Faites un trou au centre avec les doigts, puis avec les mains agrandissez le trou en étirant la pâte très doucement pour ne pas la déchirer, façonnez un anneau avec un trou assez grand pour qu'il ne se comble pas lors de la pousse. Dans l'idéal posez votre couronne sur une plaque ronde perforée munie de papier cuisson. Couvrez de nouveau avec un linge et laissez doubler de volume dans un endroit tiède.

Préchauffez votre four à 180°. Faites une petite incision sous la couronne et glissez-y une fève. Dans un petit bol, mélangez un jaune d'œuf avec 2 cuillères à soupe de lait et 1/2 cuillère à café de sucre (le sucre ajouté fait briller la dorure). Badigeonnez toute la couronne avec ce mélange à l'aide d'un pinceau. Décorez avec les fruits et les zestes confits, les amandes effilées et le sucre en grains. Mettez au four pour 20 à 25 min, surveillez que la dorure ne brunisse pas trop. Laissez refroidir sur une grille et dégustez.

Pour finir

El roscón de Reyes peut être dégusté tel quel ou bien coupé en deux transversalement et garni de ganache au chocolat, crème chantilly ou toute autre crème de votre choix.



Alfajores

<u>Ingrédients</u>: pour une trentaine d'alfajores: (5cm de diamètre) 300 gr de farine blanche / 150 gr de farine complète / 2 cuillères à café de levure chimique / 1 cuillère à café de sel / 225 gr de beurre doux mou / 160 gr de sucre en poudre / 1,5 cuillères de zestes d'orange / 0,5 cuillère à café de vanille en poudre / 250 gr de chocolat noir / 240 gr de crème fraîche liquide / 1 pot de dulce de



Préparation:

leche (confiture de lait)

Dans un saladier, mélangez les farines, la levure, le sel.

Dans le bol du robot, mettez le beurre et le sucre et mélangez pour blanchir le mélange pendant 2 à 3 minutes. Ajoutez le zeste d'orange et la vanille. Ajoutez progressivement le mélange à base de farines. Quand vous avez terminé d'ajouter la farine, incorporez l'eau glacée (de 60 à 70 ml).

Mélangez pendant 1 à 2 minutes pour obtenir une pâte souple. Divisez la pâte en 2 et formez 2 disques. Filmez-les et mettez au frais pour une nuit.

Préchauffez le four à 175 °C. Sortez la pâte et laissez la revenir à température. Étalez la sur un plan légèrement fariné sur une épaisseur de 0,5 cm.

Faites cuire sur une plaque recouverte de papier sulfurisé pendant 6 à 8 minutes pour qu'ils soient légèrement colorés. Laissez les refroidir sur une grille.

Décoration:

Disposez les cookies, recouvrez la moitié de Dulce de Leche, pas trop épaisse environ 0,5 cm et formez les "sandwichs".

Faites fondre le chocolat, ajoutez la crème et remuez 2 à 3 minutes, sur feu très doux. Attendez quelques instants avant de trempez les gâteaux pour les recouvrir.



Conseils:

Trempez le gâteau à l'aide d'une spatule souple, la base en premier pour bien la couvrir de chocolat puis faites couler à l'aide d'une cuillère du chocolat sur le dessus.

Tapotez doucement pour enlever l'excédent. Laissez durcir à l'air.

Feliz Navidad!